

[illegible]

SECÇÃO CONSULAR DA EMBAIXADA DE PORTUGAL EM RABAT

- Autorisation délivrée par l'IMT pour le transport international de marchandises par route (pour le prochain voyage et autorisations précédentes, le cas échéant) ; - Lettres de voiture internationale (CMR) précédentes.	☐ ☐	☐ ☐
Documents relatifs au chauffeur routier : - Copie du permis de conduire ; - Copie de la carte professionnelle de conducteur ; - Attestation d'emploi précisant les fonctions exercées, la date d'embauche, le salaire mensuel, ainsi que la date du premier voyage au Portugal et la destination des marchandises ; - Ordre de mission délivrée par l'employeur avec prise en charge de tous les frais de voyage ; - Attestation de déclaration de salaires à la CNSS ; - Trois derniers bulletins de salaire (originaux) ; - Relevés bancaires (originaux et portant le cachet de la banque) pour les trois derniers mois.	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
REMARQUES: - Les documents présentés dans le cadre de la demande de visa doivent être des <u>originaux et ne seront pas restitués aux demandeurs. Si vous souhaitez récupérer les documents originaux, vous devez joindre une copie de ces documents lors du dépôt de la demande.</u> - Tous les documents doivent être présentés en français, portugais ou anglais, ou accompagnés d'une traduction officielle dans l'une de ces langues, effectuée il y a moins de 3 mois. Les documents expirés seront rejetés. - Tout dossier incomplet accroît le risque de refus de la demande de visa. - La Section consulaire de l'Ambassade du Portugal à Rabat se réserve le droit de demander d'autres documents que ceux mentionnés ci-dessus à tout moment. Un entretien téléphonique ou en présentiel avec le demandeur peut également être réalisé s'il est jugé opportun. - La présentation de tous les documents exigés et le paiement des frais administratifs de traitement de la demande de visa n'impliquent pas l'octroi automatique du visa, ni le remboursement des frais en cas de refus. - Pour plus d'informations sur les visas Schengen, notamment sur les documents requis et la législation applicable, consultez : Short Stay Visa - Required Documentation - Short Stay Visas (Schengen) - Visa - Pour plus d'informations concernant les moyens de subsistance nécessaires, consultez: Means of subsistence - Required Documentation - Short Stay Visas (Schengen) - Visa		